

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Attribution à M. Ludovic DUBREUIL d'une bourse communale pour les étudiants en médecine – spécialité médecine générale

Séance du 29 octobre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BOURGEAIS Didier pouvoir à DRHOUIN Jacques
BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève
CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole
FORAY Gaëlle pouvoir à CRETIER Humbert
GUILLERMET Maria pouvoir à EMIN Philippe,
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à CYVOCT Jean-Michel
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier
CRETIER Humbert
GERBAULET Geneviève

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 18 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.

Vu l'article L1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article D.1511-54 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2020-064, n°2021-154, n°2023-04-01 portant convention avec la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes,

Vu la délibération n°2019-68 du 27 mars 2019 portant acte de la participation communale à l'installation du docteur Emmanuelle BOLLACHE au sien de la maison de santé

Vu la délibération n°2021-070 du 03 juin 2021 portant acte de la participation communale à l'installation du docteur Anne-Lise SEGAUD au sein de la maison de santé

Vu la délibération n° 2025-05-16 portant création de la Médicoloc' et organisant son fonctionnement

Vu la délibération présentée lors de cette même séance, portant création d'une bourse communale pour les étudiants en médecine – spécialité médecine générale

Monsieur Le Maire rappelle le principe de la création d'une bourse communale pour les étudiants en médecine – spécialité médecine générale.

A cet effet, la municipalité avait convié les étudiants ou futurs étudiants en médecine résidant sur la commune à un temps d'échange le samedi 28 juin 2025 en Mairie, l'objectif étant d'évoquer avec ces derniers les différentes aides financières et accompagnements possibles pour leurs études de médecine. Deux étudiants ou futurs étudiants se sont présentés à ce rendez-vous dont Monsieur Ludovic DUBREUIL.

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Ludovic DUBREUIL reçu en mairie le 09 septembre 2025. Jeune homme de 27 ans, résidant à Plateau d'Hauteville. Il a obtenu le diplôme de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) de Plateau d'Hauteville en juillet 2019. Il exerçait auparavant en tant qu'infirmier au service des urgences de l'Hôpital d'Oyonnax (SMUR).

Pour la rentrée de septembre 2025, il a accepté en 3ème année de Médecine à l'université Lyon Est - Claude Bernard via le dispositif « Passerelle ».

Il est également pompier volontaire à Plateau d'Hauteville.

Suite à l'étude de sa demande, et au calcul issu des autres dispositifs d'aide (CPTS, ARS, Département) il est proposé de lui octroyer une aide financière d'un montant total de **36 600 €** réparti comme tel :

- Septembre 2025 à août 2026 - 3ème année de formation : 20 100 €
- Septembre 2026- à août 2027 – 4ème année de formation : 7 500 €
- Septembre 2027- à août 2028 – 5ème année de formation : 7 500 €
- Septembre 2028- à octobre 2028 – 6ème année de formation : 1 500 €

Ces montants ont été établis en prenant en compte les différents co-financeurs (CPTS, ARS, Département). L'aide s'arrête à l'issue de la 6^{ème} année car l'étudiant percevra des indemnités d'internat conformément aux éléments annexés à la présente délibération.

En contrepartie du versement de cette aide, Ludovic DUBREUIL s'engage :

- à justifier annuellement de ses ressources (au 1^{er} janvier)
- à fournir annuellement tous les justificatifs nécessaires (certificat de scolarité, réussite aux examens et demande d'affectation pour ses stages d'étude, années d'internat et de Médecin junior sur le territoire). La production de ces documents conditionne le maintien des versements annuels.
- à choisir la médecine générale comme spécialité et effectuer prioritairement ses stages, internat et dernières années d'études sur le territoire (internat / médecin junior)
- à s'installer dans les 6 mois après l'obtention de son diplôme sur la Commune de Plateau d'Hauteville.
- pour une durée de l'installation de 7 ans à raison de 165 jours travaillés minimum par an pour la patientèle de Plateau d'Hauteville et son bassin de vie
- à demander les autres bourses auxquelles il peut prétendre (ARS, Département, CPTS ...) et en justifier auprès de la commune

Monsieur Le Maire rappelle le cadre et les termes du contrat d'engagement annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'une bourse d'étude pour les étudiants en médecine - spécialité médecine générale - à Monsieur Ludovic DUBREUIL pour un montant total de 36 600 € réparti comme tel :
 - Septembre 2025 à août 2026 - 3ème année de formation : 20 100 €
 - Septembre 2026- à août 2027 – 4ème année de formation : 7 500 €
 - Septembre 2027- à août 2028 – 5ème année de formation : 7 500 €
 - Septembre 2028- à octobre 2028 – 6ème année de formation : 1 500 €
- **VALIDE** les termes du contrat d'engagement notamment la durée de l'installation à la suite de l'obtention de son diplôme de 7 ans à raison de 165 jours travaillés minimum par an pour la patientèle de Plateau d'Hauteville et son bassin de vie.

- **INSCRIT** cette dépense au compte 65131 et aux budgets à venir.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 17/11/2025

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20251029-DE-2025-09-02-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025